



LOCATION 2026

- Pré réservation par mail à caroline.martin@agriculture.gouv.fr ET claire.brard@agriculture.gouv.fr en envoyant la fiche complétée (page 2) + copie du dernier avis d'imposition (uniquement pour les QF 1 et QF 2)
- Préciser le nom de famille de l'adhérent dans le sujet du mail : **ASMA49 - LOCATION 2026 - NOM DE FAMILLE – STRUCTURE**
Si vous n'obtenez pas d'accusé de réception par mail dans un délai d'une semaine, merci de relancer votre demande.
- Après confirmation par mail de la disponibilité du logement, le bon de réservation est transmis à réception du paiement (Virement ou Chèque à l'ordre de l'Asma 49 ou chèques vacances).
- Location uniquement à la semaine (du samedi au samedi OU du dimanche au dimanche)

Vous partez... <i>Tarifs selon tranche QF</i>	LOGEMENT 2 CHAMBRES	LOGEMENT 3 CHAMBRES
De l'ouverture des campings jusqu'au 20 juin 2026 et du 12 septembre 2026 jusqu'à la fermeture des campings	QF 1 : 45 € QF 2 : 85 € QF 3 : 125 €	QF 1 : 95 € QF 2 : 135 € QF 3 : 175 €
Du 11 au 25 avril 2026 Ascension et Pentecôte Du 20 juin au 04 juillet 2026 et du 29 août au 12 septembre 2026	QF 1 : 75 € QF 2 : 115 € QF 3 : 155 €	QF 1 : 125 € QF 2 : 165 € QF 3 : 195 €

DESTINATIONS SPÉCIFIQUES : +80€ en supplément du tarif selon tranche QF ci-dessus – Voir détails dans le tableau des destinations

SÉJOURS NON SUBVENTIONNÉS au-delà d'une semaine : + 80 € - Une seule semaine subventionnée

Les prix ne comprennent pas la taxe de séjour, la fourniture des draps et autres suppléments (caution etc.). Les animaux sont acceptés sous certaines conditions et dans certains établissements (voir sur le site des campings demandés).

En cas d'annulation ou de modification, merci de transmettre un mail à caroline.martin@agriculture.gouv.fr ET claire.brard@agriculture.gouv.fr

Attention, toute annulation ou modification de séjour doit être notifiée par écrit et les délais ci-dessous concerne la date d'envoi du mail au prestataire qui fait foi.

CONDITIONS D'ANNULATION :

- plus de 14 jours avant l'arrivée : annulation possible sans conditions,
- moins de 14 jours avant l'arrivée : l'intégralité du séjour est dû,
- Prestations non utilisées : tout séjour interrompu ou abrégé du fait de l'occupant, ne pourra donner lieu à un remboursement.

CONDITIONS DE MODIFICATION :

- plus de 14 jours avant l'arrivée : modifiable 1 fois sans frais et sans justificatif,
- de 13 jours à 7 jours avant l'arrivée : 15 € de frais de modification avec justificatif (médical ou professionnel concernant un des participants du séjour),
- moins de 7 jours avant l'arrivée du client : non modifiable.

FICHE DE PRE – RÉSERVATION

(pré réservation à transmettre par courriel) à :

caroline.martin@agriculture.gouv.fr **ET** claire.brard@agriculture.gouv.fr

Préciser le nom de l'adhérent-e

et cochez l'organisme employeur de l'adhérent-e

(pour les retraités merci de préciser l'organisme dont vous dépendiez) :

- INSTITUT AGRO ANSES DDPP DDT DRAAF/SRAL
 EPLEFPA Le Fresne EPLEFPA Montreuil Bellay CFPPA Segré IFCE
 HARAS POLLENIZ RETRAITE
 Tarif hors subvention : INRA, externe (non rémunérés par le Ministère de l'Agriculture)

Adresse personnelle :

Code Postal : Ville :

Tél. fixe ou portable : Tél.bureau :

Adresse mél personnelle ou professionnelle :

N° plaque d'immatriculation véhicule :

	Camping/ Destination	Nom du Département	Date arrivée	Date de départ	Location 2 chambres	Location 3 chambres
1 ^{er} choix					<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui
2 ^{ème} choix					<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui
3 ^{ème} choix					<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> oui

Coordonnées des personnes à inscrire (seules les personnes inscrites pourront accéder à la réservation) :

	Noms	Prénoms	Date de naissance	Age au moment du séjour
1				
2				
3				
4				
5				
6				

Règlement :

N° QF (selon calcul décrit en page 3): Justificatifs obligatoires pour les QF 1 et QF 2	A : Prix du séjour =..... EUROS
	B : Destinations spécifiques <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui = + 80 €
	C : Séjour non subventionné <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui = + 80 €
TOTAL	A+B+C = EUROS

Date :

Signature :



MODALITÉS D'INSCRIPTION

1) calcul du QF

Grille des QF

QF 1 :	de 0 à 724 €
QF 2 :	de 725 à 953 €
QF 3 :	954 € et plus

Comment calculer votre QF ?

Rappel : Les tarifs des séjours sont calculés selon le QF. Pour les agents seuls n'ayant qu'une part fiscale, rajouter 1/4 de part c'est-à-dire, diviser le R par 15.

$$QF = \frac{R}{12 \times \text{nombre de parts}}$$

R = Revenu fiscal de référence du dernier avis d'imposition

2) Modalités d'inscription

Pour vous inscrire:

- Transmettre par mail, le **bon de réservation (page 2)** et la copie du (ou des) dernier avis d'imposition en cas de QF 1 ou QF 2
- Indiquer plusieurs sites, ou plusieurs dates sur le bon de réservation si possible
- Séjour non subventionné : préciser dans la demande par mail et sur la partie règlement de la page 2

3) Paiement

Après acceptation par mail de votre demande, vous avez la possibilité de payer votre séjour en une seule fois :

- par virement (en indiquant dans l'intitulé des virements « location ASMA », « nom de famille » et « structure »). Un RIB/IBAN de l'Asma 49 sera joint au mail d'acceptation de votre demande,
- par chèque ou chèques vacances

En mentionnant sur l'enveloppe **«PERSONNEL – CONFIDENTIEL»**:

DRAAF / SRAL 49
A l'attention de Caroline MARTIN ou Claire BRARD
10 rue André Le Notre
CS 74414
49044 ANGERS Cedex 1

Le bon d'échange vous sera transmis à réception du règlement.

4) Points divers

Les réservations incomplètes seront refusées

Les réservations sont possibles dans la limite de la capacité du logement avec présence obligatoire de l'agent durant le séjour.